

DÉPART DE COURS

Centre de formation incendie de la Vallée-du-Richelieu



Départ de cours – Désincarcération

Cohorte n° 2020-04

Description

En complément à la formation de base Pompier II, le CFIVR offrira la formation **Désincarcération** de l'ENPQ d'une durée minimale de 30 heures (théorique et pratique).

Conditions d'admissibilité

- ✓ Avoir un certificat Pompier 1 ou être « réputé Pompier I » ou avoir un DEP en intervention en sécurité incendie.
- ✓ Avoir un dossier à jour et conforme dans Focus (ENPQ).

Contenu du programme

La formation **Désincarcération** permet de développer la compétence « Désincarcérer une victime coincée dans un véhicule automobile accidenté. »

Au cours de cette formation, vous apprendrez à:

- Répondre à l'appel d'urgence;
- Prendre en charge le périmètre d'opération;
- Approcher la victime;
- Stabiliser le véhicule;
- Sécuriser et entrer dans l'habitacle;
- Effectuer les manœuvres de désincarcération;
- Terminer l'intervention;
- Participer à l'analyse rétrospective de l'intervention.

Dates

Les mardis et les jeudis de 18 h à 22 h :

Les 28 et 30 avril et les 5, 7, 12, 14, 19 mai ainsi que le 26 mai (révision).

L'examen de qualification est prévu le samedi 30 mai de 8 h à 16 h.

Coûts

Le coût de la formation est de 1 175,00 \$ tout inclus, soit l'inscription à l'ENPQ, le matériel pédagogique, la formation, les examens et les frais. Ceux étant actuellement inscrits au programme « Pompier II » n'ont pas à déboursier le frais d'inscription ENPQ de 72,30 \$.

Inscription

Pour vous inscrire, veuillez remplir le [formulaire](#) sur notre site Web RISIVR.ca **avant le 28 mars 2020**. Nous communiquerons avec vous par la suite pour confirmer la tenue du cours et valider votre inscription.